

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1048^e séance, tenue le mardi 5 juin 2012,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Claude Breton, Mme Isabelle Panneton, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Guy Lefebvre; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; le représentant de l'École Polytechnique, M. Jean Dansereau (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur) ; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince, un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, M. Mychel Pineault, M. Robin Mercier-Villeneuve; M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : M. Pierre Chenard, M. André Dufresne, M. Jean-Louis Richer

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Michel Carrier, Mme Francine Girard, Mme Hélène Boisjoly, M. Gilles Lavigne; M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Danielle D'Amour, M. Michel Sarra-Bournet, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un officier de la FAS : M. Laurent J. Lewis; le substitut au chargé de cours, M. Michel Savage; des observateurs : M. Yvon Pinel

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

PRÉSIDENT DE SÉANCE : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin
(pour les délibérations CE-1048-1 à CE-1048-4)

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1048-1

ORDRE DU JOUR

CE-1048-1

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1047^e séance tenue le 15 mai 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Boycottage étudiant
 - 5.1 Calendriers facultaires
 - 5.2 Admission au trimestre d'automne 2012
 - État des lieux
 - Préalables requis
 - 5.3 Plans de rattrapage
 - 5.3.1 Faculté des arts et des sciences
 - 5.3.2 Faculté de l'aménagement
 - 5.3.3 Faculté de musique
 - 5.3.4 Faculté de théologie et de sciences des religions
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de médecine — Département de microbiologie et immunologie
 - Autonomisation du programme de Ph.D. (Virologie et immunologie)
 - 6.2 Faculté de médecine — Département d'administration de la santé
 - Création d'un microprogramme *Gestion du changement et responsabilité populationnelle*

- 6.3 École polytechnique
 - Modifications à la structure du programme de M.Ing. (Génie mécanique) : abolition des orientations « Design et analyse », « Fabrication » et « Matériaux et structures »
- 6.4 École polytechnique
 - Modifications à la structure du programme de M.Ing. (Génie aérospatial) : création d'une modalité *Recherche*
- 6.5 École polytechnique
 - Création d'un microprogramme en Ingénierie des systèmes de santé
- 6.6 École polytechnique
 - Création d'un microprogramme en Développement durable
- 6.7 École HEC Montréal
 - Création d'un microprogramme en *Amélioration de la performance des processus du système de santé et des services sociaux*
7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1 Internationalisation du contenu des programmes d'études de premier cycle
 - Création d'un cheminement international
 - 7.2 École Polytechnique – Programmes de baccalauréat en ingénierie
 - Création d'une orientation thématique en Développement durable
8. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1048-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1047^e SÉANCE CE-1048-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1047^e séance tenue le 15 mai 2012, tel que présenté.

CE-1048-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1048-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1047^e séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1048-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1048-4

CE-1048-4.1 Composition de la Commission des études CE-1048-4.1

M. Alexandre Chabot signale des nominations récentes à la Commission des études : membres d'office en leur qualité de doyens : M. Guy Lefebvre (Faculté de droit), Mme Isabelle Panneton (Faculté de musique), M. Gérard Boismenu (Faculté des arts et des sciences), M. Gilles Lavigne (Faculté de médecine dentaire); membres nommés par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire : Mme Michelle McKerral (vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences,) M. André Ferron (vice-doyen de la Faculté de médecine), M. Najib Lairini (chargé de cours, Faculté des arts et des sciences), Mme Jacqueline Bortuzzo (membre substitut au chargé de cours, chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation). La Commission félicite les personnes nommées.

CE-1048-4.2 Processus d'admission et d'inscription CE-1048-4.2

M. Pierre Chenard, présente des éléments d'information relatifs aux processus d'admission et d'inscription. Il mentionne que le processus d'admission sera complété prochainement. À

ce jour, une proportion de 96 % des demandes d'admission à des programmes de premier cycle et une proportion de 82 % des demandes d'admission à des programmes d'études supérieures ont été traitées. Le processus d'inscription ayant été commencé depuis peu, les premiers résultats seront disponibles ultérieurement.

M. Roch Chouinard précise que les résultats observés pour les études supérieures correspondent à un nombre d'environ 9 000 demandes. Le délai de réponse a été ramené à 48 heures. M. Chouinard souligne le travail accompli par les unités pour le traitement rapide des dossiers.

M. Giovanni De Paoli s'informant des questions habituellement adressées par les étudiants dans le cadre du processus d'admission, on mentionne les questions liées au calendrier du trimestre d'automne 2012 et du trimestre d'hiver 2013, et, dans le cas des études supérieures, les modalités de l'admission sous engagement; les étudiants sont référés aux unités ou responsables concernés. M. De Paoli signale l'importance de donner suite aux questions et aux préoccupations présentées par les étudiants, en prévision du processus d'inscription.

En réponse à une question, M. Chenard indique qu'on a observé un taux d'abandon moins important qu'attendu au trimestre d'hiver 2012, soit environ un nombre de 2 500 cours ayant fait l'objet d'un abandon. Sur les modalités de communication et de suivi auprès des nouveaux étudiants admis, M. Chenard mentionne que cet aspect est assuré par le Service de l'admission et du recrutement. Notamment, les équipes responsables de la communication assurent la cohérence et l'uniformisation de l'information transmise aux étudiants; par ailleurs, aucune situation traitée n'a posé de difficultés particulières, et des réponses ont été apportées à chaque situation signalée.

CE-1048-5	<u>BOYCOTTAGE ÉTUDIANT</u>	CE-1048-5
CE-1048-5.1	CALENDRIERS FACULTAIRES	CE-1048-5.1
<hr/>		
A-33/1048 ^o /926, 926.1		

Les membres ont reçu en séance les documents A-33/1048^o/926 et 926.1, sur les calendriers facultaires pour le trimestre d'automne 2012, définis selon l'horaire régulier et selon l'horaire différé; notamment, les documents précisent la date de début des cours selon les facultés et selon l'horaire régulier et l'horaire différé, pour les nouveaux étudiants admis et pour les étudiants déjà inscrits.

M. Raymond Lalande mentionne que ces documents ont été déposés à la Commission pour fins d'information. Il apporte certaines précisions relativement aux documents déposés, dont le fait que certaines Facultés ont prévu des modalités pour les finissants des collèges et cégeps qui commenceront leur trimestre en octobre, et la possibilité, dans le cas du programme de DEC-Bacc. de la Faculté des sciences infirmières, que deux calendriers différents soient appliqués selon les campus où est donné ce programme; cette modalité reste à confirmer. M. Robin Mercier-Villeneuve s'interrogeant sur cette éventualité, M. Jean-Pierre Blondin indique qu'une telle modalité serait appliquée essentiellement pour des raisons de logistique, notamment en raison de la taille des cohortes.

M. Jean-Pierre Blondin précise que dans le cas des programmes de premier cycle, les calendriers ont été établis de manière à réduire les différents impacts attendus (notamment : modalités de l'année préparatoire dans certains programmes; formation assurées par cohortes; proportion significative de nouveaux étudiants admis provenant de collèges et cégeps qui ont été touchés par le boycottage étudiant). On prévoit que l'on devra composer avec ces situations tout au long de l'année académique et que des ajustements devront être apportés ponctuellement.

M. Roch Chouinard indique qu'aux études supérieures, sur l'ensemble des Facultés, neuf unités débiteront le trimestre en septembre (à l'exception de quelques cours), et quatre unités débiteront le trimestre en octobre pour un ensemble de cours.

À l'École HEC Montréal, deux cohortes seront constituées pour le programme de B.A.A., l'une débutant à la fin du mois d'août et l'autre débutant en octobre; pour les programmes d'études

supérieures, des accommodements seront appliqués à la pièce. Une modalité comparable est également appliquée à l'École Polytechnique.

En réponse à une question, M. Blondin explique que pour les nouveaux étudiants admis, le statut d'étudiant est conféré à compter du 1^{er} septembre pour le trimestre d'automne 2012, et à compter du 1^{er} janvier pour le trimestre d'hiver 2013, et ce, même dans la situation où le trimestre d'automne n'aurait pas été complété. M. Chouinard précise qu'aux études supérieures, un suivi serré sera effectué en regard du statut d'étudiant (temps plein); une attention particulière sera également portée afin de bien distinguer la date de début du trimestre et la date de début des cours.

Des précisions sont apportées par M. Guy Lefebvre et par M. André Ferron, sur des modalités particulières prévues pour certains programmes de la Faculté de droit (dont le Microprogramme Droit et travail) et de la Faculté de médecine (situation des finissants des collèges et cégeps en regard de l'année préparatoire M.D.; programmes en sciences biomédicales et en biochimie).

CE-1048-5.2 ADMISSION AU TRIMESTRE D'AUTOMNE 2012 CE-1048-5.2

CE-1048-5.2.1 État des lieux CE-1048-5.2.1

Le sujet mentionné en rubrique a été traité précédemment dans le cadre du point *Information et questions* (délibération CE-1048-4.2).

CE-1048-5.2.2 Préalables requis CE-1048-5.2.2

M. Jean-Pierre Blondin explique que la question des préalables requis se pose en regard de la modalité de l'admission sous engagement. Cette question concernera les étudiants admis provenant des collèges et cégeps, quant à la possibilité de rencontrer les exigences d'avoir complété le DEC et d'avoir complété et réussi les cours préalables.

M. Blondin mentionne que cette question a été discutée au niveau du vice-rectorat aux études en consultation avec les Facultés. Il rappelle que dans le cadre des mesures adoptées par la Commission des études lors de sa 1046^e séance du 24 avril dernier, l'article 15 des mesures adoptées portait sur l'admission sous engagement et indiquait les modalités suivantes :

15. En ce qui concerne l'admission aux programmes de 1^{er} cycle pour l'année académique 2012-2013 :

Le règlement pédagogique (article 3.8) précise que pour une offre d'admission sous engagement, le candidat devra avoir satisfait aux conditions d'admissibilité avant le 15 septembre pour le trimestre d'automne. Pour le trimestre d'automne 2012, la date limite est reportée au 15 octobre.

Pour les prolongations d'engagement (article 3.13), le règlement indique que le doyen peut prolonger d'un maximum de deux trimestres le délai accordé à un candidat pour satisfaire à l'engagement de terminer un programme d'études collégiales ou un cours préalable, à la condition que le candidat n'ait qu'un cours à compléter pour obtenir le Diplôme d'études collégiales. Ce délai est maintenant prolongé de façon à inclure le trimestre d'été 2013 et le nombre de cours est augmenté à trois, pouvant inclure un cours préalable. À moins de circonstances exceptionnelles, telles qu'évaluées par le doyen, la non satisfaction de cette condition entraînera la fin de candidature au programme.

[Délibération CE-1046-5, 24 avril 2012; document A-33/1046^e/909 modifié]

M. Blondin précise que les modalités ainsi prévues permettent d'allonger jusqu'au trimestre d'été 2013 le délai indiqué pour compléter les exigences, et permettent d'appliquer cette modalité à un plus grand nombre de cours pouvant aller jusqu'à trois cours. Dans ce contexte, des Facultés ont identifié les cours préalables pouvant être concernés par cette mesure. Par ailleurs, on a

souhaité assurer une application souple et modulée de cette modalité, notamment en regard du pouvoir de décision du doyen.

On souligne la pertinence de la latitude donnée au doyen et de la reconnaissance de ce pouvoir qui lui est conféré.

Mme Dominique Baril-Tremblay évoquant la possibilité de permettre de reporter d'une année l'inscription d'un étudiant afin que celui-ci puisse compléter des cours préalables, des membres présentent des réserves quant à l'application d'une telle modalité, notamment en raison des situations d'iniquité que cela pourrait occasionner pour des programmes contingentés ou pour des programmes fonctionnant par cohortes.

Sur l'application de la mesure relative aux préalables en lien avec le calendrier différé, M. Raymond Lalande invite les Facultés à valider avec le vice-rectorat aux études l'information qui sera transmise aux étudiants.

CE-1048-5.3

PLANS DE RATTRAPAGE

CE-1048-5.3

M. Raymond Lalande fait une présentation générale des plans de rattrapage proposés par quatre Facultés (Arts et sciences; Aménagement; Musique; Théologie et sciences des religions), ainsi que des modalités de rattrapage définies selon les caractéristiques des activités devant faire l'objet de rattrapage. La présentation des plans de rattrapage sera effectuée par le doyen ou le vice-doyen de la Faculté concernée; par la suite, l'approbation de la Commission fera l'objet d'une seule résolution pour l'ensemble des plans présentés.

M. Lalande prend note d'interventions présentées par M. Frédéric Bouchard et par M. Guy Lefebvre, portant, notamment, sur la nécessité d'assurer une certaine souplesse dans l'application des mesures de rattrapage, et de permettre une certaine variété dans les modalités et les formules utilisées dans ce cadre, tout en préservant la préoccupation liée à la teneur attendue des activités et de la formation. M. Lalande précise, par ailleurs, que la définition et l'application des mesures de rattrapage doivent également tenir compte de l'atteinte des objectifs ainsi que du maintien de la qualité de la formation.

La Commission procède à l'étude et à l'adoption des plans de rattrapage inscrits aux points 5.3.1 à 5.3.4.

Par la suite, des questions relatives aux modalités d'application des plans de rattrapage sont abordées.

Une question portant sur ce sujet, M. Jean-Pierre Blondin explique que les Facultés auront à convoquer les étudiants à la première séance des cours faisant l'objet de mesures de rattrapage, et que l'information relative aux horaires et aux salles de cours sera disponible sur le sire du Registrariat.

Considérant que d'autres plans de rattrapage sont attendus d'ici la fin du mois de juin ainsi qu'au cours de l'été (en prévision de la période de rattrapage qui débutera en août), M. Raymond Lalande propose que la Commission des études soit consultée quant à l'approbation de ces plans dans le cadre de séances qui seront tenues par consultations écrites. Les décisions ainsi approuvées seront effectives, et entérinées par l'adoption des procès-verbaux correspondants. La Commission convient de cette modalité.

En réponse à une question, M. Lalande mentionne que dans l'éventualité où des mesures additionnelles ou différentes devaient être appliquées en regard du rattrapage, une séance extraordinaire de la Commission des études pourrait être convoquée, s'il y avait lieu.

CE-1048-5.3.1 Faculté des arts et des sciences CE-1048-5.3.1

A-33/1048^e/927 [927.1 à 927.5]

Mme Tania Saba présente les mesures de rattrapage définies pour des programmes provenant des Départements de Démographie (14 cours), d'Études anglaises (17 cours), et de Philosophie (29 cours), de l'École de psychoéducation (39 cours), et du Centre d'études de l'Asie de l'Est—CÉTASE (1 cours), consignées au document A-33/1048^e/927 [927.1 à 927.5]. Mme Saba précise que les consignes relatives au rattrapage ont été transmises avec les formulaires, et que le contrôle des plans définis a été complété. De manière générale, les plans définis permettent de couvrir l'essentiel de la matière et des objectifs des cours et d'assurer de rattraper le nombre d'heures prévues aux cours.

CE-1048-5.3.2 Faculté de l'aménagement CE-1048-5.3.2

A-33/1048^e/928 [928.1 à 928.6]

M. Giovanni De Paoli présente les mesures de rattrapage définies pour des cours de la Faculté de l'aménagement, consignées au document A-33/1048^e/928 [928.1 à 928.6]. Les plans présentés aujourd'hui portent principalement sur des cours des programmes d'architecture et d'architecture de paysage, ainsi que sur des cours d'études supérieures. M. De Paoli mentionne que les mesures définies ont porté une attention particulière au respect de la qualité des activités pédagogiques et de l'atteinte des objectifs de formation, considérant, notamment, le contexte de programmes professionnels soumis à des processus d'agrément. Une certaine souplesse sera requise dans l'application des mesures; par exemple, plusieurs activités se déroulent sous la forme d'ateliers et comportent un nombre élevé d'heures. Ainsi, le calendrier de rattrapage de la Faculté se déroulera jusqu'au 28 juin (au lieu du 22 juin). M. De Paoli observe qu'il y a lieu de tenir compte des particularités des différentes disciplines concernées par les mesures de rattrapage. Il signale également que les étudiants de la Faculté ont été consultés et ont participé aux démarches relatives à la définition des mesures de rattrapage.

CE-1048-5.3.3 Faculté de musique CE-1048-5.3.3

A-33/1048^e/930 [930.1 à 930.3]

Mme Isabelle Panneton présente les mesures de rattrapage définies pour des cours de la Faculté de musique, consignées au document A-33/1048^e/930 [930.1 à 930.3]. Mme Panneton précise que deux approches de formation prévalent à la Faculté de musique. Ainsi, les programmes en interprétation comportent des enseignements individuels; plusieurs de ces cours ont fait l'objet de rattrapage. Par ailleurs, les récitals de fin d'année ont été reportés au mois de septembre. Des cours théoriques feront l'objet de mesures de rattrapage; certains cours seront repris en septembre. En réponse à une question, Mme Panneton précise que selon le cas, les cours théoriques sont donnés selon diverses formules (ateliers, activités, internet, etc.).

CE-1048-5.3.4 Faculté de théologie et de sciences des religions CE-1048-5.3.4

A-33/1048^e/931

M. Jean-Claude Breton présente les mesures de rattrapage définies pour des cours de la Faculté de théologie et de sciences des religions, consignées au document A-33/1048^e/931. Il mentionne qu'environ 14 cours font l'objet de mesures de rattrapage. Des modalités d'évaluation ont été modulées (remplacement d'examen par des travaux). Pour certains cours, les modalités de rattrapage restent à préciser, notamment la possibilité de reprendre des cours en septembre, laquelle devra être vérifiée auprès des étudiants concernés. Les plans de rattrapage proposés respectent l'atteinte des objectifs de formation.

RÉSOLUTION : CE-1048-5.3 — PLANS DE RATTRAPAGE (CE-1048-5.3.1 À 5.3.4)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
la Commission des études approuve les plans de rattrapage présentés par les unités suivantes :

- Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1048^e/927 (927.1 à 927.5)
[Départements de : Démographie; Études anglaises; Philosophie; École de psychoéducation; Centre d'études de l'Asie de l'Est - CÉTASE];
- Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1048^e/928 (928.1 à 928.6);
- Faculté de musique, conformément au document A-33/1048^e/930 (930.1 à 930.3);
- Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/1048^e/931.

CE-1048-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1048-6

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2, et fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.3 à 6.7.

En l'absence du représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur, la Commission reçoit M. Jean Dansereau, directeur adjoint à la Direction des affaires académiques et internationales de l'École Polytechnique, pour la présentation des projets inscrits aux points 6.3 à 6.6.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté, présente le projet inscrit au point 6.7.

CE-1048-6.1

Faculté de médecine — Département de microbiologie et immunologie CE-1048-6.1
- Autonomisation du programme de Ph.D. (Virologie et immunologie)

A-33/1048^e/917

Le programme de Ph.D. (Virologie et immunologie), créé en 1977, était offert conjointement par le Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine et par l'Institut national de la recherche scientifique—INRS. La proposition de l'autonomisation de ce programme découle du constat de l'absence d'une réelle collaboration entre les deux institutions concernées. Cette situation n'affecte pas l'offre du programme. Par ailleurs, le cadre rigide imposé par la nature conjointe du programme occasionne certaines difficultés. Bien que des activités de collaboration se soient développées entre les deux institutions, ces activités ne nécessitent pas la présence d'une structure de programme conjoint, et ne seront pas compromises par l'autonomisation du programme. La modalité proposée n'occasionne pas de modifications à la structure ou au répertoire de cours du programme. La présentation reportée au document A-33/1048^e/917.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'autonomisation du programme de Ph.D. (Virologie et immunologie), au Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1048^e/917.

CE-1048-6.2 Faculté de médecine — Département d'administration de la santé CE-1048-6.2
- Création d'un microprogramme *Gestion du changement et responsabilité populationnelle*

A-33/1048^e/918

Le Microprogramme *Gestion du changement et responsabilité populationnelle* propose une formation portant sur : l'acquisition des connaissances liées à l'intégration de la responsabilité populationnelle dans les stratégies de gestion; l'approfondissement des connaissances et des habiletés relatives au rôle de gestionnaire; l'acquisition des compétences nécessaires à la réalisation de projets de changement et au développement d'un réseau de soutien pour la gestion de ces projets. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits de cours du niveau des études supérieures, répartis selon 13 crédits de cours obligatoires et 2 crédits de cours à option. Formé de cours existants, le Microprogramme propose également la création de six nouveaux cours. L'offre de formation proposée par ce Microprogramme s'inscrit dans le contexte des transformations du système de santé découlant de la promulgation de la Loi 25; selon les dispositions de cette loi, les Centres de santé et de services sociaux—CSSS doivent assumer une responsabilité en ce qui concerne la santé de la population de leur territoire. La réalisation des changements et des transformations qui découleront de cette responsabilité suppose une gestion du changement soutenue et adaptée. La présentation reportée au document A-33/1048^e/918.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme *Gestion du changement et responsabilité populationnelle*, au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1048^e/918.

CE-1048-6.3 École polytechnique CE-1048-6.3
- Modifications à la structure du programme de M.Ing. (Génie mécanique) : abolition des orientations « Design et analyse », « Fabrication » et « Matériaux et structures »

A-33/1048^e/919

La modification proposée à la structure du programme de M.Ing. (Génie mécanique) porte sur l'abolition de trois orientations : « Design et analyse », « Fabrication » et « Matériaux et structures ». L'abolition de ces orientations a été envisagée en raison du nombre réduit d'inscriptions, et dans l'éventualité de créer des options; cette modalité permettra de porter le libellé de l'option au diplôme. La présentation reportée au document A-33/1048^e/919.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure du programme de M.Ing. (Génie mécanique) : abolition des orientations « Design et analyse », « Fabrication » et « Matériaux et structures », à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1048^e/919.

CE-1048-6.4 École polytechnique CE-1048-6.4
- Modifications à la structure du programme de M.Ing. (Génie aérospatial) : création d'une modalité *Recherche*

A-33/1048^e/920

La création d'une modalité *Recherche* dans le cadre du programme de M.Ing. (Génie aérospatial) permettra de répondre aux besoins de formation et aux besoins de l'industrie en regard du développement de projets de recherche spécifiques à l'industrie aérospatiale québécoise. La formation proposée porte sur les aspects de conception, simulation, fabrication et maintenance des

aéronefs, et sur l'acquisition des connaissances dans un secteur spécialisé (fabrication, avionique, etc.). Selon le cas, il est attendu que plusieurs des projets développés dans le cadre du programme soient réalisés en collaboration avec l'industrie aérospatiale québécoise. Le programme comporte suivi selon la modalité *Recherche* comporte 15 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La création de deux nouveaux cours est proposée en lien avec la modalité *Recherche*. La présentation reporte au document A-33/1048^e/920.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure du programme de M.Ing. (Génie aérospatial) : création d'une modalité *Recherche*, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1048^e/920.

CE-1048-6.5 École polytechnique CE-1048-6.5
- Création d'un Microprogramme en Ingénierie des systèmes de santé

A-33/1048^e/921

La création du Microprogramme en Ingénierie des systèmes de santé s'inscrit dans le développement, par l'École Polytechnique, d'une offre de formation dans ce domaine, notamment à la suite de la création de l'option Ingénierie des systèmes de santé dans le programme de Maîtrise en génie industriel et du Microprogramme en Modélisation des systèmes de santé. Le Microprogramme en Ingénierie des systèmes de santé propose une formation spécialisée dans les techniques du génie industriel appliquées à la santé, et propose des contenus de formation liés aux méthodes et aux techniques issues du génie industriel, de la recherche opérationnelle et de la gestion des risques qui sont pertinentes pour le domaine de la santé (par exemple : amélioration de l'efficacité des systèmes de santé; révision des processus; adoption de technologies de l'information; développement d'outils d'aide à la décision; mise en place d'un programme de gestion intégrée des risques). La structure du Microprogramme comporte 9 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. La présentation reporte au document A-33/1048^e/921.

Des précisions sont apportées sur les conditions d'admission, quant aux disciplines et aux diplômes qui seront acceptés (« diplôme universitaire de nature scientifique »); notamment, selon les cas, des cours additionnels pourraient être indiqués; par ailleurs, les expertises dans le domaine de la santé seront considérées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en Ingénierie des systèmes de santé, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1048^e/921.

CE-1048-6.6 École polytechnique CE-1048-6.6
- Création d'un Microprogramme en Développement durable

A-33/1048^e/922

La création du Microprogramme en Développement durable s'inscrit dans le développement, par l'École Polytechnique, d'une offre de formation dans ce domaine, en lien, notamment, avec l'implantation récente du programme de D.E.S.S. en Développement durable, ainsi que des nouvelles options — *Conception et fabrication durable, Génie de l'environnement, Énergie et développement durable, Procédés et environnement, Résilience organisationnelle*— développées dans le cadre de programmes de maîtrise modulaire (génie mécanique, génie civil, génie chimique et génie industriel). La création du Microprogramme proposé se pose dans la perspective de faciliter et de

favoriser l'accessibilité à ces programmes. Le Microprogramme en Développement durable vise l'acquisition de connaissances et de nouvelles notions en développement durable appliquées au domaine de l'ingénierie, ainsi que l'acquisition de concepts de base, de connaissances spécifiques et d'outils liés à des problématiques ou à des secteurs de l'ingénierie concernés par l'application de notions en développement durable. La structure du Microprogramme comporte 12 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option; la structure définie reste compatible avec celle des cinq options proposées dans le cadre du programme de D.E.S.S. en Développement durable ou du programme de Maîtrise. La présentation reporte au document A-33/1048^e/922.

À la suite d'une intervention de M. Giovanni De Paoli sur cette question, la Commission prend note du souhait présenté quant à l'utilisation du concept de développement durable dans l'intitulé de programmes ou d'options, considérant, notamment, la diversité des domaines concernés par cette approche. La Commission prend également note de la possibilité de prévoir des modalités de concertation entre les disciplines et entre les unités et institutions concernées par le développement d'offres de formation dans ce domaine.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en Développement durable, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1048^e/922.

CE-1048-6.7

École HEC Montréal

CE-1048-6.7

- Création d'un microprogramme en *Amélioration de la performance des processus du système de santé et des services sociaux*

A-33/1048^e/923

Le Microprogramme en *Amélioration de la performance des processus du système de santé et des services sociaux* propose une formation aux cadres en exercice appelés à piloter des dossiers d'amélioration des processus et de la performance dans le cadre du virage vers l'approche *lean*, tant sur le plan stratégique que systémique ou opérationnel. Les contenus visent une formation pratique et adaptée aux besoins spécifiques du milieu de la santé et des services sociaux. Le Microprogramme comporte 15 crédits de cours obligatoires, et indique la création de huit nouveaux cours. La présentation reporte au document A-33/1048^e/923.

Il est précisé que le contexte de l'implantation du Microprogramme proposé se pose en regard de l'intérêt présenté par le ministère de la Santé et Services sociaux—MSSS en regard de l'appropriation des pratiques et des principes de gestion et d'amélioration des processus par l'approche *lean* dans l'ensemble des composantes du réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, les cadres et les professionnels en situation de gestion dans le réseau seront rapidement appelés à initier des projets d'amélioration et de changement induits par ce vaste chantier. Considérant cette stratégie d'ensemble, l'École HEC Montréal a été sollicitée par le MSSS en tant que partenaire pour offrir une formation conduisant à une attestation d'études dans le domaine de l'amélioration des processus et de la performance en santé par l'approche *lean*.

Considérant l'approbation, à la délibération CE-1048-6.5 précédente, d'un Microprogramme en Ingénierie des systèmes de santé à l'École Polytechnique, une question porte sur la concertation, entre les unités et écoles, dans le développement d'offres de formation dans les domaines relatifs à l'amélioration du système de santé.

M. Roch Chouinard mentionne que la présentation concomitante de projets relatifs à l'organisation du système de santé a été examinée en amont par la FESP. Au terme de la réflexion qui a été menée, on a maintenu la présentation de deux programmes distincts, considérant, notamment, la spécificité des domaines d'application (d'une part, l'ingénierie, d'autre part, la performance des processus

de gestion). La FESP a toutefois convenu de prévoir des modalités de suivi quant à la coordination des développements d'offres de formation dans ce domaine.

Mme Louise Côté et M. Jean Dansereau décrivent brièvement les spécificités de chacune des offres de formation proposées respectivement par l'École HEC Montréal et par l'École Polytechnique. Notamment, on mentionne que des démarches de vérification et de collaboration ont eu lieu dans le cadre de la préparation des projets, et que l'on a observé une certaine complémentarité entre ceux-ci, tout en reconnaissant le caractère spécifique de chacun ainsi que les expertises propres à chacune des Écoles. M. Chouinard souligne la collaboration des Écoles ainsi que des Facultés concernées (FESP et Médecine) par ces développements.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en *Amélioration de la performance des processus du système de santé et des services sociaux*, à l'École HEC Montréal, conformément au document A-33/1048^o/923.

CE-1048-7

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1048-7

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, présente le projet inscrit au point 7.1, et fait une présentation générale du projet inscrit au point 7.2.

En l'absence du représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur, la Commission reçoit M. Jean Dansereau, directeur adjoint à la Direction des affaires académiques et internationales de l'École Polytechnique, pour la présentation du projet inscrit au point 7.2.

CE-1048-7.1

Internationalisation du contenu des programmes d'études de premier cycle
- Création d'un cheminement international

CE-1048-7.1

A-33/1048^o/924, 924.1

La proposition de la création d'un cheminement international se pose dans le contexte de l'internationalisation des programmes d'études, en lien avec des objectifs définis pour l'actualisation de la formation de premier cycle à l'Université. Dans cette perspective, on propose d'intégrer, dans l'ensemble des programmes de formation pour lesquels cela s'avère pertinent, un cheminement spécifique, clairement identifié en tant que *Cheminement international*, offrant des activités de formation prenant un caractère international, et comportant l'ajout d'une mention spécifique au grade de baccalauréat. Considérant l'avis favorable des instances consultées sur cette question (dont le Conseil des études de premier cycle et la Sous-commission du premier cycle), et considérant l'intégration déjà effective d'un cheminement international —approuvée par la Commission des études— à deux programmes de Baccalauréat de la Faculté des arts et des sciences (Relations industrielles et Sociologie), et à l'instar de la modalité suivie pour l'implantation du cheminement *honor*, il est proposé que la Commission des études adopte les balises relatives à l'établissement d'un *cheminement international* dans le cadre de programmes de Baccalauréat. Les modalités d'implantation d'un cheminement international pouvant varier selon les disciplines ou les champs d'études, il reviendra aux Facultés et aux unités d'en établir les exigences et les contenus dans les programmes dont elles ont la responsabilité. L'établissement d'un cheminement international comportera toutefois deux exigences fondamentales : 1. l'obligation de mobilité (l'étudiant doit effectuer et réussir un séjour d'études d'au moins un trimestre à temps plein dans une institution partenaire), et, 2. la nécessité de maîtriser des contenus spécifiques (l'étudiant doit compléter les exigences d'un bloc « cheminement international » comportant au moins 12 crédits). Les balises proposées comportent des précisions sur les contenus de ce bloc spécifique, et prévoient des modalités de mise en œuvre. La présentation reportée au document A-33/1048^o/924.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de reconnaissance (mention sur le diplôme ou attestation du doyen), sur la portée de la mobilité (hors Québec ou dans un autre pays, et selon le contexte des ententes ou des partenariats), sur la latitude laissée aux unités quant à la détermination du seuil minimal exigé pour avoir accès au cheminement, et sur la possibilité de cumuler un cheminement international et un cheminement *honor*.

La Commission souligne l'intérêt présenté par la modalité proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un *Cheminement international* (programmes de Baccalauréat—1^{er} cycle), conformément au document A-33/1048^e/924.

CE-1048-7.2 École Polytechnique - Programmes de baccalauréat en ingénierie CE-1048-7.2
- Création d'une orientation thématique en Développement durable

A-33/1048^e/929, 929.1

La création d'une orientation thématique en *Développement durable* s'inscrit dans l'effort de l'École Polytechnique pour renforcer la formation de ses étudiants dans ce domaine, notamment en regard du *Plan d'action en matière de durabilité 2011-2014* de l'École. De plus, les aptitudes relatives à l'évaluation des impacts du génie sur la société et sur l'environnement font partie des qualités requises de l'ingénieur, selon le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie—BCAPG. L'établissement de cette orientation permettra de répondre aux besoins de formation des étudiants qui souhaitent se familiariser avec des outils essentiels à la pratique de l'ingénierie durable, ainsi qu'à une demande croissante de la société et des employeurs pour des ingénieurs qui soient bien formés aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, lesquels constituent les trois piliers du développement durable. La formation proposée tient compte de la responsabilité sociale de l'ingénieur et de la capacité à travailler dans un contexte multidisciplinaire, et vise l'acquisition des connaissances et des outils essentiels à la pratique de l'ingénierie durable, notamment : l'analyse de cycle de vie; la résilience organisationnelle; l'efficacité énergétique et les énergies alternatives; la conception et la fabrication durables; le génie de l'environnement. La structure de l'orientation thématique en *Développement durable* comporte 12 crédits de cours, et est composée de cours déjà existants. Cette orientation thématique pourra être intégrée à plusieurs programmes en ingénierie. Selon les modalités prévues pour la formule de l'orientation thématique, celle-ci peut être reconnue après obtention de 9 crédits de la structure, incluant les 6 crédits de cours obligatoires (bloc A). Les blocs B (de 3 à 6 crédits) et C (de 0 à 3 crédits) portent sur des cours au choix; le bloc C donne la possibilité de suivre un cours hors de l'École Polytechnique, et propose des cours provenant de l'Université de Montréal et de l'École HEC Montréal dont les contenus s'accordent adéquatement à la formation proposée par l'orientation thématique. Par ailleurs, l'orientation thématique pourra constituer une passerelle vers les options du programme de D.E.S.S. en développement durable, ou des programmes de Maîtrise comportant des options dans cette matière, offerts par l'École, les cours de l'orientation thématique faisant partie des grilles de cours de ces programmes. La présentation reporte au document A-33/1048^e/929.

À la suite de la présentation, certaines composantes de la structure ainsi que des contenus et objectifs de l'orientation thématique proposée font l'objet de discussions spécifiques portant principalement sur les éléments suivants : inadéquation de la formulation retenue pour la description des contenus et des objectifs, en regard des aspects techniques de la formation et de la volonté de l'École de ne pas limiter la formation à cet aspect; problématique de l'accessibilité de l'orientation thématique, réservée aux étudiants de la quatrième année du programme; cadre limité de la structure et des contenus du bloc C en regard de la consolidation de l'ouverture disciplinaire souhaitée par l'École.

Le représentant de l'École Polytechnique, M. Jean Dansereau, reçoit les avis présentés, et apporte des précisions sur la perspective et les préoccupations de l'École en regard de l'orientation proposée. Afin de permettre l'implantation prochaine de l'orientation, et en accord avec une

suggestion présentée par M. Raymond Lalande, M. Dansereau convient que la structure et les contenus de l'orientation pourront être modulés en conséquence à la suite de son adoption, par exemple, par la présentation subséquente d'une structure révisée.

Après discussion, la Commission convient de l'adoption du projet présenté, considérant le suivi qui sera donné par l'École quant aux éléments suivants :

- vérification et reformulation de la description des objectifs de l'orientation thématique proposée (notamment : la proportion importante accordée aux aspects techniques relatifs au développement durable, et la pertinence de réserver l'orientation thématique aux étudiants de la quatrième année du programme de baccalauréat);
- vérification et modulation de la structure et des contenus du bloc C de l'orientation thématique (nombre de crédits —minimum et maximum— du bloc; ouverture disciplinaire et consolidation des cours pertinents à ce bloc —cours Poly, HEC ou UdeM);
- présentation de la structure révisée de l'orientation thématique à la Commission des études, au cours du trimestre d'automne 2012.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et considérant les demandes signalées et les suivis qui y seront apportés par l'École,

la Commission des études approuve la création de l'orientation thématique en Développement durable, à l'École Polytechnique (Programmes de baccalauréat en ingénierie), conformément au document A-33/1048^e/929.

CE-1048-8

Comité des nominations de la Commission des études

CE-1048-8

- Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études

A-33/1048^e/925

Le président du Comité des nominations de la Commission des études, M. Jean-Pierre Blondin, présente les recommandations du Comité en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études, telles consignées au document A-33/1048^e/925.

La Commission procède aux nominations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme :

À la Sous-commission du premier cycle :

- Madame Danielle De Guise (professeure agrégée et directrice adjointe aux études de premier cycle de l'École d'optométrie),
- Madame Nathalie Fernando (professeure agrégée et vice-doyenne aux études théoriques et à la recherche de la Faculté de musique),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014;

- Monsieur Robin Mercier-Villeneuve (étudiant FAS et Droit, coordonnateur aux études de premier cycle—FAÉCUM),

comme membre étudiant pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2013.

Au Conseil des études de premier cycle :

- Monsieur Jean-François Angers (professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistiques de la Faculté des arts et des sciences),
- Madame Louise Hélène Richard (professeure agrégée, vice-doyenne—Recrutement, communication et stratégie numérique de la FAS),
- Madame Anne Charbonneau (professeure titulaire au Département de santé buccale et vice-doyenne de la Faculté de médecine dentaire),
- Monsieur Jocelyn Forget (chargé de cours au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014;

- Monsieur Robin Mercier-Villeneuve (étudiant FAS et Droit, coordonnateur aux études de premier cycle—FAÉCUM),

comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2013.

À la Sous-commission des études supérieures :

- Monsieur Jean-Sébastien Fallu (professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences),
- Monsieur Jean-François Gaudreault-Desbiens (professeur titulaire et vice-doyen aux études supérieures et à la recherche de la Faculté de droit),
- Monsieur Francis Gingras (professeur titulaire au Département des littératures de langue française et secrétaire de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014;

- Madame Dominique Baril-Tremblay (étudiante au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, coordonnatrice aux cycles supérieurs—FAÉCUM),
- Madame Agnès Alonzo-Proulx (étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences)

comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2013.

Au Comité institutionnel d'évaluation des programmes :

- Madame Pascale Lefrançois (professeure agrégée, vice-doyenne aux études de premier cycle et directrice CFIM de la Faculté des sciences de l'éducation),
- Madame Chantal Cara (professeure titulaire et vice-doyenne aux études supérieures Faculté de la Faculté des sciences infirmières),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014;

- Monsieur Robin Mercier-Villeneuve (étudiant FAS et Droit, coordonnateur aux études de premier cycle—FAÉCUM),
- Monsieur Sylvain Dubé (étudiant au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation),

comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2013.

Au Comité de l'interdisciplinarité :

- Madame Tania Saba (professeure titulaire à l'École de relations industrielles et vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences),
- Madame Mme Julie Gosselin (professeure titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, et vice-doyenne aux sciences fondamentales et appliquées et au secteur de la santé de la Faculté des études supérieures et postdoctorales),

comme membres, pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2015;

- Monsieur Robin Mercier-Villeneuve (étudiant FAS et Droit, coordonnateur aux études de premier cycle—Faécum),
- Madame Dominique Baril-Tremblay (étudiante au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2013.

Au Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement :

- Madame Anne Charbonneau (professeure titulaire au Département de santé buccale et vice-doyenne de la Faculté de médecine dentaire),
- Madame Suzanne Laberge (professeure titulaire et directrice adjointe du Département de kinésiologie),
- Madame Nicole Dubreuil (professeure titulaire au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences),
- Madame Claude Mailhot (professeure titulaire de la Faculté de pharmacie),
- Monsieur Jacques Bélair (professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Jocelyn Forget (chargé de cours au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014;

- Monsieur Robin Mercier-Villeneuve (étudiant FAS et Droit, coordonnateur aux études de premier cycle—FAÉCUM),
- Madame Dominique Baril-Tremblay (étudiante au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres étudiants, pour un mandat d'un échéant le 30 juin 2013.

CE-1048-9	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	CE-1048-9
	Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.	
CE-1048-10	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	CE-1048-10
	La prochaine séance aura lieu le mardi 16 octobre 2012, à 14 heures.	
CE-1048-11	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	CE-1048-11
	La séance est levée à 17 heures 20.	

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 16 octobre 2012 – délibération CE-1052-2

Le président

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot